

Procédure d'inscription nouvelle famille

Les représentants légaux doivent inscrire les nouveaux élèves et étudiants en situation de handicap devant bénéficier de la prise en charge financière de leur transport scolaire par le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle sur le logiciel TransScolaire.

Cette procédure ne concerne que les nouvelles inscriptions et non les renouvellements !

Pour vous aider dans cette démarche, la présente procédure reprend chaque étape de l'inscription de votre enfant jusqu'à la mise en place de la prise en charge.

L'unité Transport du Département reste à votre disposition en cas de difficultés.

1. Les différentes étapes de l'inscription

1.1. Création du compte famille

En allant sur le lien <https://meurthe-et-moselle.anvergur.org/departement54/index.php#>, vous accéderez à la page d'accueil du logiciel TransScolaire du Département de Meurthe-et-Moselle.

TransScolaire

Connexion

Code ou Email

Mot de passe. 1 majuscule, 1 minuscule, 1 chiffre et 1 caractère spécial

Connexion

Nous vous offrons la possibilité d'effectuer en ligne l'inscription au service de transport scolaire. Vous pourrez également suivre en ligne l'évolution du dossier.

Créer un Compte Famille

Mot de passe oublié ?

Cliquez ICI pour renouveler votre mot de passe .

Informations

Transport scolaire adapté
du Département de Meurthe-et-Moselle

Bienvenue sur le logiciel de gestion des transports des élèves et étudiants en situation de handicap du Département de Meurthe-et-Moselle.

Conformément aux articles R. 3111-24 et R. 3111-27 du Code des transports, le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle finance et organise le transport scolaire adapté selon différentes modalités.

Les bénéficiaires de ce service, ainsi que les sociétés de transport, sont tenus de respecter les règles du Règlement départemental d'aide sociale du Département de Meurthe-et-Moselle du 1er octobre 2022, concernant le transport des élèves et étudiants en situation de handicap

2023 © (c)

La page ci-dessus s'affiche et vous devrez cliquer sur l'onglet « **Créer un Compte Famille** ».

Sur la page suivante, vous devrez entrer toutes les informations demandées en votre qualité de représentant.e légal.e de l'élève devant bénéficier de la prise en charge ou en tant que bénéficiaire si vous êtes étudiant.e majeur.e :

- Votre nom,
- Votre prénom,
- Votre adresse mail,
- Un mot de passe robuste deux fois de suite (*le mot de passe doit contenir 12 caractères et contenir au moins une lettre minuscule, une lettre majuscule, un chiffre et un caractère spécial*).

Vous devrez ensuite choisir l'animal demandé et cliquer sur le bouton « **Envoyez →** ».

Inscription

Entrez vos données personnelles :

Veuillez cliquer sur l'animal ci-dessous correspondant à : lapin



2023 © (c)

Informations

Transport scolaire adapté
du Département de Meurthe-et-Moselle

Bienvenue sur le logiciel de gestion des transports des élèves et étudiants en situation de handicap du Département de Meurthe-et-Moselle.

Conformément aux articles R. 3111-24 et R. 3111-27 du Code des transports, le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle finance et organise le transport scolaire adapté selon différentes modalités.

Les bénéficiaires de ce service, ainsi que les sociétés de transport, sont tenus de respecter les règles du Règlement départemental d'aide sociale du Département de Meurthe-et-Moselle du 1er octobre 2022, concernant le transport des élèves et étudiants en situation de handicap

Le message suivant s'affiche en haut de la page.

Votre inscription a été créée. Vous devez relever votre boîte email et confirmer votre inscription. ATTENTION vérifiez votre dossier SPAM si vous ne trouvez pas le mail. (si le message est dans les spams, déplacez le dans la boîte de réception)

Suivez les instructions demandées en allant consulter votre boîte mail.

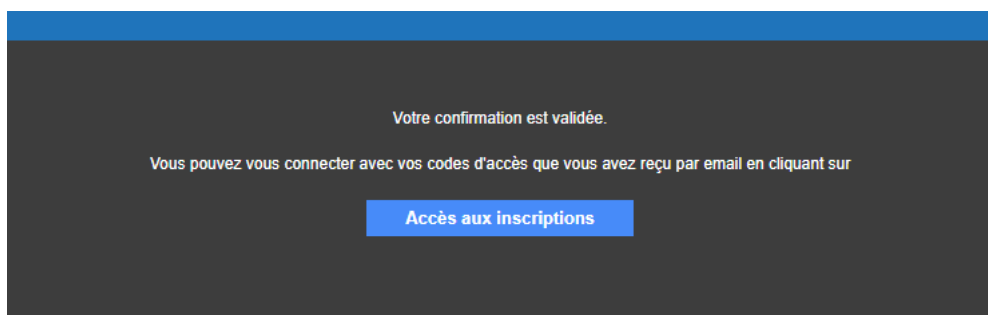
Vos codes de connexion au Portail d'inscription

Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle <transport@departement54.fr>
À : Vous
Madame, Monsieur,
Attention, vous devez confirmer votre création de compte en cliquant sur [Confirmation création compte](#) afin D'ACCEDER à L'INSCRIPTION
Veuillez trouver ci-dessous le code de connexion utilisé :
Email : ██████████@hotmail.com
La confirmation doit se faire dans les 30 mn. Dépassé ce délai, vous devrez vous ré-inscrire.

Unité Transport
Pôle Ressources – DGA Solidarités
03 83 94 56 19
Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
48, Esplanade Jacques Baudot
CO 90019 / 54035 NANCY cedex

Le contenu de ce courriel et ses éventuelles pièces jointes s'adressent exclusivement à la personne destinataire. Si cet envoi ne vous est pas destiné, ou si vous l'avez reçu par erreur, merci de le renvoyer à l'émetteur et de le détruire.

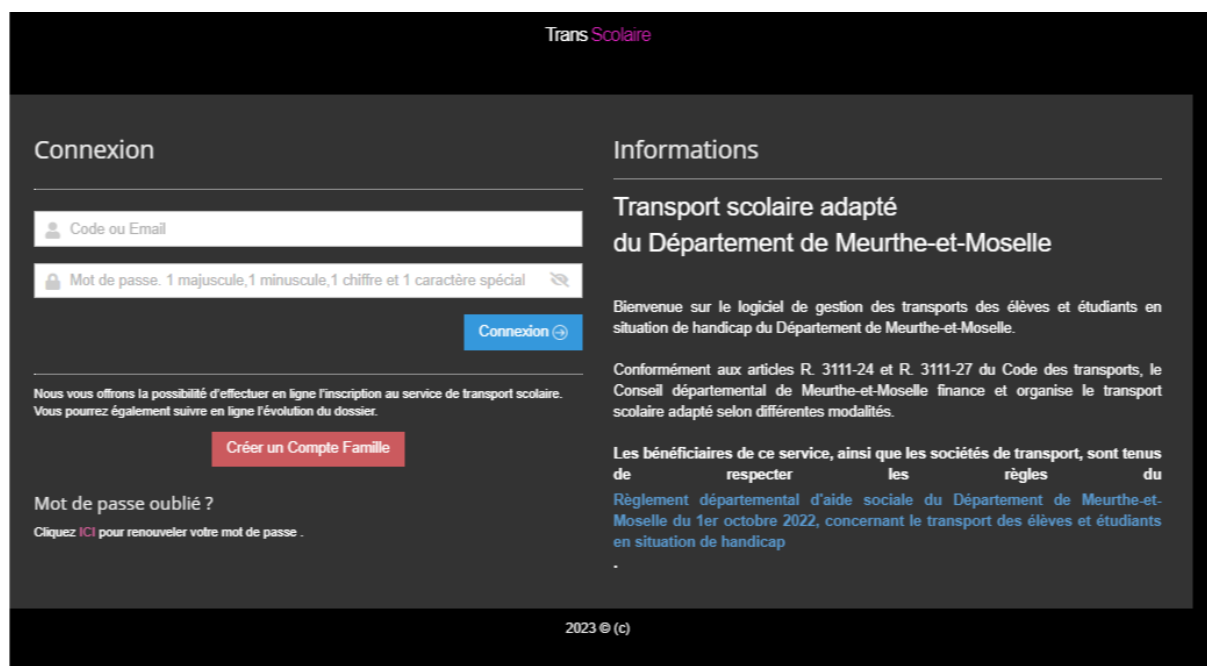
Dès réception du mail ci-dessus, vous devez cliquer sur le lien « [Confirmation création compte](#) ».



Lorsque cette fenêtre s'ouvre, vous pouvez cliquer sur le lien « [Accès aux inscriptions](#) » pour continuer la procédure.

1.2. Inscription du bénéficiaire du transport scolaire adapté

Vous serez réorienté.e vers la page d'accueil sur laquelle vous pourrez saisir votre adresse mail et mot de passe saisis la première fois et cliquer sur « [Connexion](#) → ».



Une fois connecté.e, vous arriverez sur la page d'accueil de votre compte famille. Depuis cette page, vous pourrez consulter plusieurs éléments en cliquant sur les onglets bleus.

BIENVENUE SUR VOTRE ESPACE PERSONNEL

- Pour effectuer votre demande d'inscription cliquez sur la rubrique "DOSSIER ELEVE".
- En cours d'année scolaire, vous pourrez signaler toute absence de votre enfant via la rubrique "SAISIE D'UNE ABSENCE".
- Pour toute correspondance avec l'unité Transport du Département vous pourrez utiliser la rubrique "MESSAGERIE". Depuis cette rubrique tous les mails échangés via l'application seront conservés et consultables.
- Vous pourrez également utiliser la rubrique "DOCUMENTS PARTAGES" pour nous transmettre tous types de documents en cours d'année.

Les bénéficiaires du service de prise en charge des frais de transport scolaire adapté, ainsi que les sociétés de transport, sont tenus de respecter les règles du [Règlement départemental d'aide sociale du Département de Meurthe-et-Moselle du 1er octobre 2022, concernant le transport des élèves et étudiants en situation de handicap](#).

LES INSCRIPTIONS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023-2024 SONT OUVERTES DU 3 AVRIL AU 15 JUILLET 2023



En cliquant sur le « **DOSSIER ELEVE** », vous pourrez créer le dossier de votre enfant.

Dossier élève ✓ Valider votre inscription 🔒 👤

Je reconnais avoir lu le règlement et accepte ses conditions. Cliquez ici pour lire le règlement*

M. Mme 11 ans

1 Usager-Élève 2 Représentant, Adresses et Circuit 3 Dépôt de documents

N° Suite ➡

Né le*

Etablissement* 👤 ☰

Classe 👤 ☰ Particularité Transport* 👤 ☰

Spécificité

Régime Demi-Pensionnaire Interne Externe

MDPH

Avis MDPH

Début de validité

Observation MDPH (sous réserve de mention MDPH)

Complément(s) d'information(s)

Scolarisé(e) dans son établissement de secteur* ☑

Date de début souhaitée pour la prise en charge

Confirmation famille 👤 Contrôlée le 👤 Carte Scolaire 👤

Sur cette première page, vous devez entrer les informations personnelles concernant votre enfant, son lieu de scolarisation, les particularités liées à son transport et l'avis de la MDPH.

SOLIDARITÉS

Vous pouvez indiquer dans la partie « Spécificité ? » les éléments qu'il vous semble important de porter à notre connaissance pour la bonne prise en charge de votre enfant.

Une fois cette page complétée, vous devrez cliquer sur le disque enregistreur en haut de la page et passez à l'onglet 2.

Sur cette page, vous devez compléter le type de transport souhaité en accord avec les préconisations de la MDPH.

Pour rappel, si l'avis de la MDPH indique que l'élève est en capacité de prendre les transports en commun, c'est un abonnement de transport en commun qui lui sera remboursé, ainsi qu'à son accompagnateur.

Si la famille décide de faire les trajets avec un véhicule personnel, ce sont les frais kilométriques qui seront remboursés à hauteur de 0,50 € par kilomètre effectué entre le domicile et le lieu de scolarisation.

Le transport collectif adapté ne peut être mis en place que sur avis de la CDAPH et accord de l'unité Transport.

Au moins un numéro de téléphone doit être renseigné.

En cas de garde alternée ou de lieu de prise en charge de l'enfant différent de son domicile, la partie « Adresse n°2 » doit obligatoirement être complétée.

The screenshot shows the 'Dossier élève' form. At the top right, there is a blue button labeled 'Valider votre inscription' with a disk icon. Below it, there are tabs for 'M', 'Mme', 'M. Mme', 'M.M', 'Mmes', and 'Autre'. The form is divided into two main sections: 'Adresse n°1' and 'Adresse n°2'. 'Adresse n°1' includes a dropdown for 'Type de transport' (set to 'Remboursement kilométrique (0.50 € du km)'), a 'Type' dropdown (set to 'La Maman'), 'Civilité' (set to 'M. Mme'), 'Parent' (set to 'Holto'), and 'Adresse' (set to '15 Rue des Violettes 54710 Fêville-devant-Nancy'). There is a calendar for 'Trajet(s) concernés par le transport (à cocher)' with checkboxes for 'Parc' and 'Imparc'. Below the calendar are fields for 'TELEPHONE FIXE' and 'TELEPHONE MOBILE'. 'Adresse n°2' has similar fields but is currently empty. At the bottom left, there is a 'Précédent' button and a 'Valider votre inscription' button. At the bottom right, there is a 'Suivant' button.

Une fois tous les éléments complétés, enregistrez grâce au bouton disque enregistreur et passez à l'onglet 3.

The screenshot shows the 'Dossier élève' form at the document upload stage. At the top right, there is a blue button labeled 'Valider votre inscription' with a disk icon. Below it, there are tabs for 'M', 'Mme', 'M. Mme', 'M.M', 'Mmes', and 'Autre'. The form is divided into two main sections: 'Adresse n°1' and 'Adresse n°2'. Below these sections, there is a list of documents to be uploaded: 'Avis favorable MDPH', 'Justificatif de scolarité', 'RIB', 'Justificatif de domicile', and 'Document n° 5'. Each document has a corresponding upload button (a circle with a plus sign). At the bottom left, there is a 'Précédent' button and a 'Valider votre inscription' button. At the bottom right, there is a 'Suivant' button. A red arrow points to the 'Valider votre inscription' button.

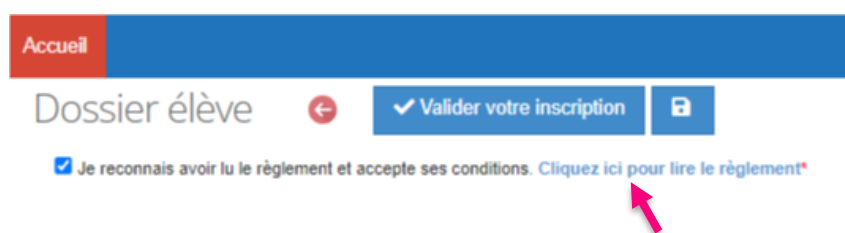
Sur cette dernière page vous pourrez déposer les pièces justificatives nécessaires pour l'instruction de votre dossier. Pour cela, il vous suffit de cliquer sur le bouton bleu à côté de chaque ligne, rechercher la pièce dans vos documents et la déposer.

L'avis MDPH en cours de validité pour l'année scolaire 2024-2025 est obligatoire pour tous les élèves et étudiants.

Le RIB et le justificatif de domicile sont nécessaires pour les familles demandant le remboursement des frais kilométriques ou dont les enfants prennent les transports en commun.

Attention ! Avant la validation de l'inscription de votre enfant, vous devez avoir pris connaissance du Règlement départemental d'aide sociale concernant le transport des élèves et étudiants en situation de handicap accessible depuis le lien bleu. Une fois le règlement lu, vous devez cocher la case correspondante. Ce règlement s'applique à chaque famille bénéficiaire du service et aux transporteurs.

Une fois la case correspondante cochée, vous pouvez cliquer sur le bouton « [Valider votre inscription](#) ».



Dossier(s) Elève(s)



Une fois la case correspondante cochée, vous pouvez cliquer sur le bouton « [Valider votre inscription](#) ». A ce moment vous recevrez un mail de confirmation de réception de votre demande.

Vous serez réorienté.e vers le(s) dossier(s) élève(s). Si vous souhaitez inscrire un autre enfant de la famille, vous pourrez le faire depuis cette page. Vous pourrez également voir sur cette page l'avancée du traitement de votre demande.



Pour être prises en compte au jour de la rentrée scolaire, toutes les demandes de prise en charge de transport scolaire adapté devront obligatoirement être envoyées avant le 15 juillet.

Depuis la page d'accueil de votre portail famille, vous pourrez saisir les absences de votre enfant (le plus en amont possible) et envoyer des messages et documents à l'unité Transport du Département.

BIENVENUE SUR VOTRE ESPACE PERSONNEL

- Pour effectuer votre demande d'inscription cliquez sur la rubrique "DOSSIER ELEVE".
- En cours d'année scolaire, vous pourrez signaler toute absence de votre enfant via la rubrique "SAISIE D'UNE ABSENCE".
- Pour toute correspondance avec l'unité Transport du Département vous pourrez utiliser la rubrique "MESSAGERIE". Depuis cette rubrique tous les mails échangés via l'application seront conservés et consultables.
- Vous pourrez également utiliser la rubrique "DOCUMENTS PARTAGES" pour nous transmettre tous types de documents en cours d'année.

Les bénéficiaires du service de prise en charge des frais de transport scolaire adapté, ainsi que les sociétés de transport, sont tenus de respecter les règles du Règlement départemental d'aide sociale du Département de Meurthe-et-Moselle du 1er octobre 2022, concernant le transport des élèves et étudiants en situation de handicap.

LES INSCRIPTIONS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023-2024 SONT OUVERTES DU 3 AVRIL AU 15 JUILLET 2023



2. Validation de votre demande de prise en charge

Une fois votre demande de prise en charge validée, elle est automatiquement transmise à l'unité Transport du Département. Les agents vont vérifier chaque demande individuellement et pourront vous contacter en cas d'éléments manquants ou pour des précisions.

Vous serez informé.e au cours de l'été de la validation ou non de votre demande et de ses conditions de mise en place.

Tout au long de l'année scolaire, vous pourrez utiliser l'espace « **MESSAGERIE** » et « **DOCUMENTS PARTAGES** » pour solliciter et informer les agents de l'unité Transport et leur transmettre des documents.

Les agents de l'unité Transport restent disponibles pour répondre à toutes vos questions :

- Par mail à l'adresse transport@departement54.fr ;
- Par téléphone au **03 83 94 56 19** ;
- Physiquement ou par courrier au **Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle 48 Esplanade Jacques Baudot CO 90019 54035 NANCY Cedex.**